



# Percevoir une subvention : quelles obligations pour l'association ?

Fiche pratique publié le 13/06/2014, vu 602 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Toute association qui s'est vue attribuer une subvention publique se voit imposer un certain nombre d'obligations dont le non-respect pourra déboucher sur la restitution de la subvention. Quelles sont ces obligations ?**

A l'occasion du contrôle de l'utilisation de la subvention, le dispensateur peut valablement demander à l'association un certain nombre de pièces comptables :

- Budget
- [Bilan et Compte de résultat](#)
- Compte-rendu d'activité
- Tout document permettant d'apprécier l'activité et l'utilisation des fonds publics.

[Voir le guide](#)